



Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 1^{er} juillet 2026

Les remboursements de soins du régime agricole à fin mai 2026

Sur les cinq premiers mois de l'année, les remboursements progressent de + 0,6 % par rapport à la même période de 2025. La forte baisse observée en mai par rapport au mois précédent (- 4,0 %) est imputable à la fin du rattrapage de la liquidation sur les actes techniques en raison du retard de la campagne tarifaire.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,35 milliards d'euros** en 2025 pour les seuls soins de ville, soit **4,5 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2025 avec un **recul de 3,0 %** soit une diminution similaire à celle de 2024 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2016-2024). La population des **salariés agricoles** baisse très légèrement en 2025 (- 0,3 %) après une hausse quasi constante de 2016 à 2024 (+ 1,1 % en moyenne annuelle). Ces effets démographiques des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,3 % en 2025.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les cinq premiers mois de 2026 diminue de 2,0 % par rapport à la même période de l'année précédente (- 3,3 % pour le régime des non-salariés agricoles et - 1,2 % pour celui des salariés agricoles).

Evolution contrastée entre les régimes des salariés et non-salariés agricole

L'évolution des remboursements des soins de ville au régime agricole (+ 0,6 %) résultent de la hausse de + 2,5 % des remboursements du régime des salariés agricoles et de la baisse de - 1,8% de ceux régime des non-salariés agricoles.

Honoraires médicaux : seuls les remboursements d'honoraires des généralistes diminuent

Les remboursements d'honoraires des médecins **généralistes** diminuent de - **5,0 %** sur les cinq premiers mois de l'année et de -0,6 % par rapport au mois précédent. Cela concerne davantage les visites que les consultations. Après une série heurtée par le retard de la campagne tarifaire, les remboursements des honoraires des médecins **spécialistes** retrouvent un rythme habituel avec + **3,3 %** de hausse à fin mai. Les honoraires **dentaires**, quant à eux, augmentent de + **1,2 %** à fin mai et restent stables par rapport au mois précédent.

Auxiliaires médicaux : une baisse en mai pour les infirmiers et les kinésithérapeutes

Pour les auxiliaires médicaux, les remboursements du poste **infirmiers** reculent de - **2,5 %** en comparaison aux cinq premiers mois de 2025 tandis que ceux des **masseurs-kinésithérapeutes** progressent de + **1,8 %**, en lien avec la revalorisation tarifaire intervenue en janvier. Les deux professions observent un mois de mai en retrait par rapport à avril avec respectivement - 3,5 % et - 5,0 %.

Laboratoire : très légère hausse sur les cinq premiers mois de l'année

Concernant les **remboursements d'analyses médicales**, les dépenses progressent de + **0,5 %** à fin mai et de 0,4 % par rapport à avril.

Remboursement de transports de patients : une baisse induite par une mesure tarifaire

Les **remboursements de transports** diminuent de - **5,5 %** à fin mai, comparativement aux cinq premiers mois de 2025. Les dépenses demeurent impactées par la diminution des tarifs des véhicules non certifiés en vigueur depuis octobre 2025. *



Indemnités journalières Maladie et ATMP : diminution en mai

En retrait depuis le début de l'année, **les indemnités journalières** diminuent de **- 2,7 %** à fin mai. Les IJ maladie comme les IJ ATMP reculent de respectivement **- 2,2 %** et **- 3,6 %**. En évolution mensuelle, les versements baissent de **- 1,1 %** et **- 0,6 %** en mai.

Remboursement de médicaments et dispositifs médicaux : une progression en cinq mois

Les remboursements de médicaments et de **dispositifs médicaux (LPP)** progressent respectivement de **+ 3,8 %** et **+ 1,7 %** à fin mai. On note toutefois une inflexion sur ces deux postes ce dernier mois par rapport à avril : **- 1,7 %** pour les médicaments et **- 0,9 %** pour les dispositifs médicaux.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin mai 2026	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mai 2025	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mai 2025	
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,4%	+0,1%	+4,3%	+2,0%	+0,6%	-1,8%	+2,5%	+3,4%	-4,0%
Soins de ville hors produits de santé	+0,6%	-1,9%	+2,4%	+1,5%	-1,1%	-3,6%	+0,7%	+2,9%	-5,6%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+3,0%	+0,1%	+5,2%	+3,0%	+0,8%	-2,4%	+3,1%	+7,9%	-11,3%
- Médecins généralistes	+0,7%	-2,3%	+3,1%	-0,8%	-5,0%	-7,1%	-3,3%	+3,4%	-0,6%
- Médecins spécialistes	+3,7%	+0,9%	+5,8%	+5,9%	+3,3%	-0,6%	+6,1%	+10,3%	-17,8%
- Dentistes	+4,3%	+1,1%	+6,4%	-1,5%	+1,2%	-1,0%	+2,5%	+6,4%	-0,3%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,4%	-2,4%	+4,4%	+0,1%	-1,0%	-3,7%	+3,0%	+0,3%	-4,3%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,9%	-1,2%	+5,3%	+2,2%	+1,8%	-1,2%	+5,1%	+3,0%	-3,5%
- Infirmiers	-0,7%	-3,0%	+3,4%	-1,4%	-2,5%	-4,8%	+1,5%	-1,4%	-5,0%
Laboratoires	+0,0%	-4,1%	+3,4%	-12,2%	+0,5%	-3,1%	+3,4%	-12,3%	+0,4%
Frais de transports	-3,2%	-6,0%	-0,3%	+3,4%	-5,5%	-8,6%	-2,3%	+3,4%	-1,7%
Indemnités journalières (IJ) :	-1,2%	-0,3%	-1,3%	+3,1%	-2,7%	-1,4%	-2,9%	+1,9%	-0,9%
- IJ maladie	-1,0%	+2,3%	-1,6%	+4,1%	-2,2%	+2,3%	-3,0%	+2,6%	-1,1%
- IJ ATMP	-1,5%	-5,0%	-0,8%	+1,4%	-3,6%	-8,3%	-2,7%	+0,6%	-0,6%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+5,3%	+2,9%	+7,8%	+2,9%	+3,3%	+0,7%	+5,9%	+4,2%	-1,5%
Médicaments :	+5,9%	+3,9%	+8,0%	+2,9%	+3,8%	+1,7%	+5,8%	+4,6%	-1,7%
- Médicaments délivrés en ville	+6,1%	+4,0%	+8,2%	+3,3%	+3,8%	+1,7%	+5,8%	+4,9%	-0,8%
- Médicaments rétrocedés	+4,0%	+1,6%	+5,4%	-3,9%	+3,8%	+0,0%	+5,9%	+0,5%	-15,0%
LPP	+3,4%	-0,3%	+7,4%	+2,7%	+1,7%	-2,3%	+6,1%	+3,1%	-0,9%

RA = Régime Agricole

Source : MSA

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de mai 2026